



Remariage, succession et enfants issus de 2 "lits"

Par **nat64**, le **05/03/2010** à **09:50**

Bonjour,

je suis mariée à un homme qui a une fille d'un précédent mariage. Nous avons un petit garçon ensemble. nous possédons chacun de notre côté des comptes épargne qui ont été créés soit avant, soit après notre mariage (régime légal) et qui ont continués d'être alimentés après notre mariage par notre compte joint.

en cas de décès de mon mari, qu'advient-il de mes placements? entreront-ils dans la succession? quelle est la part qui me reviendra sur ses placements? quelle est la part qui reviendra à chacun des enfants?

nous envisageons également de commencer à nous constituer un patrimoine immobilier. quelles sont les dispositions à prendre afin de protéger au maximum mes intérêts?